



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le treize octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans la salle des mariages de la commune aux vues des contraintes sanitaires du moment, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Émilie CHARMET.

Présents : E. CHARMET, I. FRADIN DE BELLABRE (*pouvoir de Y. MERMIN*), N. RODIN-DUFOUR, J. LACROIX, R. VOLO, M. DELAROCHE, C. JEAN, O. DAVID, M. LAMBERT

Absents excusés : Y. MERMIN, C. DURAND

Absents : /

Secrétaire de séance : C. BUGAUD, secrétaire

Date de convocation : 8 octobre 2021

Madame Émilie CHARMET, Présidente, a procédé à l'appel des membres du Conseil d'administration. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h07.

1. Lecture du compte-rendu de la séance du CA du CCAS du 26 avril 2021 :

Lecture du compte-rendu du CA du CCAS du 26 avril 2021 : **adopté à l'unanimité.**

2. Point sur les aides attribuées :

La Présidente propose de faire un bilan sur les aides attribuées cette année : 1676€ d'aides attribuées en 2021 dont 880€ d'aide d'urgence, ainsi que 400€ de livraison de fuel en attente, qui sera discutée au point suivant. Il nous faut prévoir que certaines demandes d'aides de fioul passent sur le budget de l'année suivante en raison des délais de livraison et de facturation.

La synthèse des aides attribuées formalisée dans le tableau communiqué aux membres du Conseil d'administration, est présentée.

La situation d'un foyer préoccupe particulièrement les membres du CA du CCAS. Une conseillère indique que les aides disponibles ont été explorées avec ce foyer et que ses membres ont été orientés vers plusieurs dispositifs dont ils pourraient bénéficier.

Une conseillère remarque que le précédent compte-rendu du 26 avril 2021 indique une aide pour des factures à régler pour ce foyer de deux cents euros mais que le tableau n'indique que cent euros. La présidente explique qu'il s'agissait d'un paiement en plusieurs fois et qu'au moment de la délibération, le nombre de chèques encaissés n'avait pas été communiqué par le prestataire. Ce dernier a donc été contacté et nous a informés que le montant restant à payer était de cent euros.

Une conseillère demande quels sont les retours sur l'utilisation des chèques services. La Présidente explique que les chèques alimentaires sont très simples d'utilisation. En revanche les chèques énergie nécessitent l'envoi préalable d'une demande au fournisseur pour utiliser ces chèques. Enfin, les chèques carburant n'étant finalement pas acceptés dans les enseignes indiquées, le CCAS commandera désormais des cartes carburant aux fournisseurs locaux.

3. Demande d'aide :

Une aide d'urgence fuel devait être attribuée ce mois, mais le tarif du fuel ayant fortement augmenté, le plafond de 400€ défini pour cette aide n'est plus suffisant pour une livraison minimum obligatoire de 500 litres. Le prix actuel est de 0.97€/l, ce qui représente une somme de 485€.

Le Conseil d'administration doit donc émettre un avis sur l'attribution de cette aide, et s'interroger sur le format de cette aide d'urgence.

Une conseillère demande s'il ne serait pas pertinent d'indiquer dans le tableau un montant en litres et non pas en euros.

Un conseiller se demande s'il ne serait pas judicieux de faire remplir les cuves en été quand les prix sont plus bas mais des conseillères expliquent que la saison ne change pas le prix du litre, car indexé sur le prix du baril de pétrole.

La Présidente rappelle que la Gazette mentionne la possibilité, grâce à la Commission entraide et solidarité, de faire une commande groupée. Une conseillère suggère de faire une communication spécifique qui détaillerait l'intérêt des commandes groupées et informerait de la possibilité de faire une demande d'aide au CCAS en cas de difficulté financière. L'idée sera transmise à la Commission entraide et solidarité.

Pour attribuer une livraison de 500 litres, dont le montant sera supérieur à l'aide d'urgence, au foyer demandeur et pour modifier dans le tableau des aides le montant des 400 euros d'aide d'urgence de fioul en un volume de 500 litres : **adopté à l'unanimité.**

4. Repas-Colis des Aînés :

La date envisagée du repas des Aînés est le 13 novembre, mais la Présidente souligne qu'il serait peut-être judicieux de la décaler au 27 novembre, afin d'avoir le temps de préparer convenablement cet évènement. Les conseillers se prononcent en faveur de cette nouvelle date.

Il sera nécessaire d'avoir un passe sanitaire et de le contrôler à l'entrée de la salle pour le repas afin de répondre aux exigences sanitaires actuelles.

Les membres du conseil d'administration doivent choisir quel type de colis sera proposé aux personnes qui ne souhaitent pas participer au repas, à savoir un colis gourmandise (moins onéreux et distribué avant le contexte sanitaire) ou un colis repas (distribué l'an dernier en raison du contexte sanitaire, le repas n'ayant pu être maintenu). Les conseillers indiquent qu'ils préfèrent le colis repas cette année encore compte tenu de l'obligation du passe-sanitaire, et envisagent de le maintenir pour les personnes ne pouvant assister au repas.

Il convient également de décider de maintenir ou pas la participation financière au repas pour les membres du CCAS. Cette participation constituant une partie non négligeable des recettes au budget permettant le financement d'une partie des aides, les membres du CCAS décident de maintenir leur contribution.

La Commission entraide et solidarité sera également invitée à participer au repas des Aînés.

5. Informations diverses :

- La conférence des financeurs du département finance un programme de 400 activités en visioconférences pour les séniors sur HappyVisio.

Ces activités sont financées intégralement. Le programme de ces activités et des témoignages utilisateurs sont consultables grâce au lien suivant : <https://www.youtube.com/channel/UCI1-OJo0Fi1mXGw-cM2aC6Q>

Des conseillères indiquent que ces outils permettent de créer et d'entretenir le lien social, qu'ils offrent la possibilité d'avoir accès à des contenus intéressants. Les conseillers s'accordent à dire qu'il est important de communiquer auprès des administrés sur cette opportunité. Les conseillers se questionnent et concluent que des typologies différentes de publics pourraient être intéressées par ces contenus.

Les conseillers souhaitent que le CCAS, la Commission entraide et solidarité et éventuellement la Commission Vie du village se renseignent et se concertent sur la pertinence de communiquer et d'organiser d'éventuelles projections sur la commune.

- Le Conseil d'administration souhaitait, lors de la précédente réunion, mettre en place une communication permanente présentant les missions du CCAS souvent méconnues des administrés. Une affiche est présentée, clarifiée et approuvée par les conseillers.

Fin de séance à 22h05.

VILLEBOIS, le 13 octobre 2021



La Présidente,
Émilie CHARMET

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Emilie Charmet", written over a horizontal line.